

**SOCIÉTÉ**

DE

**PATRONAGE DES LIBÉRÉS**

ET DE

**l'Enfance en Danger Moral**

SIÈGEANT A LAVAL (MAYENNE)

---

**BULLETIN**

DE LA 27<sup>È</sup> ANNÉE

1920

---

---

LAVAL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES LIBÉRÉS

—  
1921

PRÉSIDENTS D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ

---

MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE LAVAL.  
M. LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL.  
M. LE MAIRE DE LAVAL.  
M. D'ELVA, Sénateur de la Mayenne, Maire de Changé.

---

PRÉSIDENTS DEPUIS LA FONDATION

---

M. JULES-FRÉDÉRIC MAGDELAINE  
Colonel d'artillerie en retraite  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand  
1893 + 1901

---

M. JOSEPH-ÉMILE PANNEAU  
Ancien Magistrat  
Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand  
1901 + 1902

---

M. GAULTIER DE VAUCENAY  
Conseiller Général  
1902 + 1917

---

125  
P. 210  
SOCIÉTÉ

DE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

ET DE

**l'Enfance en Danger Moral**

SIÈGEANT A LAVAL (MAYENNE)

---



BULLETIN

DE LA 27<sup>È</sup> ANNÉE

1920

---

---

LAVAL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES LIBÉRÉS

---

1921

## ADMINISTRATION

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### *Membres de droit*

- M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE, Vice-Président ;  
M. G. DENIS, ✱, I.P., Sénateur, Président de la Chambre de Commerce ;  
M. le chanoine BARRIER, ☉, Aumônier de la Maison d'arrêt ;  
M. le JUGE D'INSTRUCTION ;  
M. le SUBSTITUT DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.

#### *Membres élus*

- MM. BEAUDOUIN, à Laval ;  
TOUCHARD, Alfred, notaire honoraire, à Laval ;  
SINOIR, Emile, I. P., professeur au Lycée de Laval ;  
BROCHARD, ancien avocat, à Laval ;  
A. BUCQUET, avocat, ancien bâtonnier, à Laval ;  
DERME, ancien notaire, à Laval ;  
BROU, ☉, ancien pharmacien, à Laval ;  
BARBIER, à Laval.  
BOZÉE, avocat à Laval.

### BUREAU

- Président :* M. A. BUCQUET, place de Hercé, 15, Laval ;  
*Vice-présidents :* M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE ;  
M. BARBIER, place de Hercé, 33, Laval ;  
M. DERME, à Laval ;  
*Trésorier :* M. TOUCHARD, place de la Préfecture, Laval ;  
*Secrétaires :* M. SINOIR, Emile, I. P., rue du Britais, 20, Laval ;  
M. BROCHARD, rue de Beauvais, 102, Laval

### Délégués d'Arrondissements

#### *Mayenne*

- M. H.-G. LELIÈVRE, avocat, au Grand-Logis, Mayenne.

#### *Château-Gontier*

N. .

## ASSEMBLEE GENERALE

du 22 Février 1921

L'Assemblée générale des membres de la Société de patronage des condamnés libérés et de l'enfance en danger moral, siégeant à Laval s'est tenue le 22 Février 1921, au Palais de Justice, en la salle de délibération du Jury.

La séance est ouverte à 4 h. 3/4 sous la présidence de M. A. Bucquet, avocat, président M<sup>e</sup> Grimod, avocat, adjoint au maire, M. le maire de Juvigné, M. le chanoine Rousset, directeur de l'asile de Saint-Léonard de Couzon, s'étaient fait excuser ainsi que Mme la Générale Ecochard qui envoya une cotisation de 50 francs

M. le président constate que le patronage des condamnés libérés continue à ne plus présenter l'activité d'autrefois, que seul celui de l'enfance en danger moral nous a occupés. Il rend hommage aux qualités de trésorier dont M. Beaudouin avait fait preuve pendant de si longues années après lesquelles il a du donner sa démission de ses fonctions.

On procède ensuite conformément à l'article 6 des statuts au renouvellement partiel des membres du conseil d'administration élus pour 6 ans et dont l'élection est renouvelable par moitié tous les 3 ans. Le roulement amenant cette année les noms de MM. Brochard, Bucquet, Derme, Sinoir, ces messieurs sont réélus par l'Assemblée.

Celle-ci doit aussi pourvoir au remplacement de MM. Moreau et Jouanne décédés, membres du conseil d'administration. Elle porte ses vues sur M. Havel, professeur au lycée et M. le docteur Gougeon auxquels des ouvertures seront faites.

L'ordre du jour ayant porté la question de majoration des cotisations, il a été décidé que malgré l'urgence, qu'il y aurait lieu de les voir augmentées, il sera fait effort pour obtenir plus de fonds, au moyen d'un recrutement de nouveaux membres, qui devront compenser la défection regrettable de certains sociétaires.

La parole est donnée à M. Touchard, trésorier dont le compte-rendu financier est lu et approuvé, puis à M. Brochard qui présente son rapport sur les opérations de la société pendant l'année 1920

### RAPPORT DU TRÉSORIER

Le compte présenté comprend les recettes et dépenses effectuées du 2 Mars 1920 au 22 Février 1921 :

Les recettes ont été de . . . . .	2.836 12
Les dépenses se décomposent en :	
Frais de placement . . . . .	1 621 05
Secours à Saint-Léonard . . . . .	100 »
Conduite de patronés et frais d'envois de fonds.	46 60
Frais d'impression . . . . .	243 65
Recouvrement des cotisations . . . . .	33 »
Balance en caisse . . . . .	791 82
	<hr/>
	2.836 12
	<hr/>
Livret de caisse d'épargne au 31 Décembre 1920	7 154 60

### RAPPORT DE M. BROCHARD, secrétaire

Monsieur le Président, Messieurs,

On ne cesse de répéter depuis la majoration du coût de l'existence que le principal moyen de la conjurer c'est d'augmenter la production. Celui-là est en fonction de celle-ci. Cela est bien vrai quand on envisage les biens économiques appelés richesses matérielles.

Mais il est une autre catégorie de biens du nom de richesses immatérielles, telles que les services rendus par un patronage dont on ne peut dire la même chose, parce qu'un patronage aurait beau multiplier ses services, il ne contribuerait pas pour cela, directement tout au moins, à diminuer le coût de la vie.

Toutefois, ces deux sortes de biens ont un point commun : pour les produire, il faut actuellement élever le salaire correspondant de leurs ouvriers, parce que les moyens d'existence sont conditionnés par le salaire.

C'est pourquoi on ne s'étonnera pas d'apprendre que, dans sa séance du 6 Juillet dernier, notre Comité ait envisagé la nécessité ou de recruter de nouveaux membres de notre société de patronage, ou de majorer la cotisation des membres actuels, destinée à satisfaire les demandes de majoration d'allocations de ceux qui patronnent en notre nom notre clientèle de libérés ou d'enfants en danger moral.

Notre insuffisance de ressources nous a, en effet, fait peur au point de nous faire repousser ou plutôt ajourner le grand service de placer dans un milieu approprié une petite fille de 10 ans, qui par son initiation à tout ce qu'il y a de plus mal, réclamait évidemment un patronage. L'auteur des méfaits dont elle fut victime a été, il est vrai, interné dans un asile d'aliénés et le père, veuf, a convolé en secondes noces, mais nous ne la trouvons pas pour

cela à l'abri, ni sur la voie qu'il lui faudrait suivre pour effacer ses terrifiantes impressions d'enfance.

A l'inverse, nous accueillons avec plaisir les demandes d'indications de placements de mineurs, comme cela nous est arrivé encore cette année, parce que cela ne nous coûte rien. On ne nous en voudra pas de cette franchise. C'est que, aujourd'hui plus que jamais nous avons besoin de compter.

Il est vrai que cette passion de l'économie est devenue plus vive, après que nous eûmes remarqué que nous venions d'ouvrir largement notre caisse à la satisfaction de plusieurs besoins moraux.

Besoin d'abord de mettre un terme à la propension au vol de trois jeunes filles.

L'une, enfant unique d'un réfugié mort à la guerre et remplacé trop vite au foyer par sa mère qui, n'ayant pas attendu un second mariage, accepta un enfant naturellement venu et s'occupa moins désormais de l'autre légitimement acquis. Celle-ci vola donc une camarade d'atelier puis son patron et ne reparut plus. Elle avait été rejoindre dans un bourg voisin de Laval une amie de sa mère, qui fit savoir à celle-ci, que malgré ses 11 ans, Andréa manifestait une inclination à des fréquentations qui ne convenaient pas.

Bref, tout un ensemble de faits duquel on pouvait conclure que cette jeune fille était mûre pour le patronage. Celui de Laval ne manqua pas de la bien accueillir et de la recueillir.

La deuxième jeune fille annoncée 17 ans, représente le genre bonne à tout faire, indiscreète et chipant ses patrons : ouverture de lettres, enlèvement de paires de bas et de parapluie. Comme elle appartient à une famille honorable, celle-ci ne put tolérer de pareils actes et nous la livra.

Coût pour nous. Le total de ces deux placements : 500 francs une fois donnés au même établissement.

La troisième, mineure, âgée de 12 ans, du groupe de contrevenants au 7<sup>e</sup> commandement présente vraiment les caractères de la klopémanie. C'est une succession de soustractions du bien d'autrui. D'abord, 60 francs à la voisine chez laquelle elle s'introduisit après s'être emparée de la clef (pas de circonstance aggravante de fausse clef) ; elle brûle le billet de 50 francs et garde les 10 francs. Ensuite, 17 francs à une autre. Enfin, s'empare d'une paire de bas à une troisième.

Elle est enfant unique d'un ménage de l'espèce naturelle qui, en régularisant la situation de son enfant, au moyen de notre patronage, consentit à régulariser la sienne, ce qui a été fait aussi pour le bien de leur fille.

Sur ce chapitre vol, nous pouvons encore citer une mineure de 15 ans acquittée comme ayant agi sans discernement du chef de la prévention de vol et d'incendie volontaire, placée sous le régime de la liberté surveillée et confiée à Mlle Le Breton qui avait réclamé, à cet effet, l'intervention de notre président auprès du tribunal.

Une mère alarmée par la plainte du patron de son fils âgé de 17 ans, qui reprochait à celui-ci un déficit dans la caisse, vint réclamer notre concours. Effrayés tous les deux, la mère et le fils par le caractère de notre société qui n'a cependant rien de judiciaire ni par suite de répressif, ils s'arrangèrent ensemble sur la tombe du mari et du père, sur laquelle le jeune délinquant fit, à la mode antique, inspirée par la guerre, le serment d'Annibal, de venger en se reformant lui-même, l'honneur de son père mort pour la France. Puis, tout est rentré dans l'ordre au retour du cimetière.

Un garçon de 11 ans, aux prises avec l'immoralité notoire de sa mère, nous fut courageusement présenté par le père, un brave homme, qui le conduisit lui-même, sur notre indication, à l'établissement qui convenait à son jeune âge. Nous supportons de ce côté une mensualité de 35 francs, au moins jusqu'aux 14 ans de l'enfant.

Deux frères orphelins de père et de mère, âgés de 17 et 15 ans, nous ont fortement occupés. Tous les deux laissaient à désirer : le premier par un vol de chaussures, fabrication de pièces de recommandation, son initiative à vagabonder, voyager même sans billet jusqu'à Paris et en revenir ; le second, par l'exemple de son frère qu'il ne demandait qu'à imiter.

Nous les confiâmes au Patronage de l'enfance et de l'adolescence qui eut soin sur notre demande, de bien les séparer. Le plus jeune travaille chez un cultivateur dans un département du centre ; l'aîné détourna de chez son nouvel employeur, un adolescent de 15 ans, avec lequel il chemina jusqu'à Laval. Noms fûmes obligés de rapatrier à Paris son compagnon trop docile et d'arriver enfin, à la suite d'un avis du conseil de famille, convoqué à cet effet sur nos démarches, à satisfaire le désir qu'avait manifesté notre jeune homme de s'engager dans la marine marchande, ce qui constitua la meilleure solution.

Un enfant d'une famille nombreuse, fut proposé par la mère à nos préoccupations pour cause de manifestations par l'enfant, d'instincts contraires aux bonnes mœurs. Mais le père pour un motif mal défini, ne consentit pas à donner sa signature. Comme dirait notre trésorier, c'est pain bénit pour notre caisse.

L'un de nos anciens fut retiré à ses 14 ans par sa mère, de l'ins-

titution où nous l'avions placé. Elle nous remercia du progrès qu'il y avait accompli et lui fait faire à présent à Evreux, son apprentissage de valet de chambre.

Un jeune écolier de 13 ans fait le désespoir de son père. Celui-ci est venu à nous pour l'en tirer. Cet enfant ne fait aucun progrès, il comprend mais ne retient rien de ses leçons, il est sans cesse distrait et ne pense qu'à marcher. En résumé c'est un anormal ne relevant pas par conséquent de notre action. Une loi du 15 Avril 1909 a précisément créé des cours spéciaux pour ces insuffisants scolaires. Nous avons donc eu le regret de répondre au père que nous ne pouvions nous occuper d'un enfant qui n'est pas constitué en danger moral.

Quand j'aurai ajouté que nous avons fait les frais d'un 2<sup>e</sup> rapatriement, j'aurai à peu près achevé ce que j'avais mission de vous dire touchant les principaux actes de notre modeste patronage pendant l'année 1920 de l'enfance en danger moral.

Qu'est donc devenu celui des condamnés libérés, car voilà bien des années qu'il n'en est plus question dès avant la guerre. Nous pouvons tous nous le demander. Le chantre de ce patronage, autrefois si touffu, est sans voix, son bocage étant devenu sans mystère. Pourquoi ?

Est-ce que, par hasard, il en serait de certaines classes d'individus comme il en est de ces nations, peuplades et villes antiques, qui atteintes d'un vice de décomposition n'ont même plus laissé après elles de vestiges de leurs passages, « *etiam periere ruinæ* ». Souhaitons que notre chantre, notre éminent collègue M. Sinoir, nous fournisse bientôt les raisons de ce silence dans un de ses éloquentes et lumineux rapports dont il a le secret et dont nous sommes tant privés. En l'attendant, il nous semble bien que l'humanité n'étant pas devenue meilleure par la guerre, ce ne sont pas les condamnés qui manquent, ce n'est pas non plus leur libération (seulement peut-être à plus long terme) qui fait défaut. Ce qui leur manque c'est leur désir d'être patronnés, car sans leur acceptation, nous ne pouvons pas leur imposer notre direction ; le vice de décomposition qui les atteint c'est un esprit d'indépendance, sorte de bolchevisme moral, qui les fait repousser le bienfait de notre action alors que cependant la société a tant besoin elle-même de les aiguiller et de les suivre.

Le 11 Novembre dernier, notre Comité a eu à cœur de représenter le Patronage au service funèbre et au cortège au cimetière, qui avaient été organisés par la ville de Laval en mémoire de nos glorieux tombés.

Nous aurions pu aussi revendiquer une place dans le cortège du Soldat Inconnu. Notre mémoire eût pu en effet nous aider à y trouver un aliment d'hommages à nos anciens patronnés si nombreux depuis l'origine de notre société, ne nous donnant plus de leurs nouvelles depuis 1914 et comme Lui, pour beaucoup d'entre eux, obscurément tombés pour le pays et la civilisation.

C'est le 20 du présent mois qu'a lieu l'élection des représentants aux offices départementaux des pupilles de la Nation. Notre président a eu soin de déposer à la mairie en temps utile, en Décembre dernier, la déclaration de sa volonté de prendre part à ces élections.

Dans l'une de nos séances nous avons exprimé notre émotion de voir continuer les étalages obscènes en littérature et en cartes postales, à la suite d'un appel qui nous fut adressé.

Nous avons décidé que notre société ne peut évidemment pas se désintéresser d'une question qui intéresse l'enfance au titre de danger moral, et qu'elle saura agir, le cas échéant, auprès du Parquet.

Nous croyons, du reste, savoir qu'un groupe d'hommes dévoués à la cause de la moralité de la rue est en train de se constituer de façon à concentrer plus énergiquement que notre société, leur attention sur cette seule question d'épuration.

Au sein de notre comité nous avons fait des pertes cruelles: M. Moreau qui avait été notre vice-président, est décédé assez subitement. Son assistance à nos réunions avait été interrompue en 1914 par un dévouement, qui absorbait tout son être, au service de la Croix-Rouge. Nous n'oublierons pas le secours qu'il avait apporté à nos délibérations, par la justesse de ses vues et l'originalité de ses solutions.

M. Jouanne, lui aussi, nous a quittés pour toujours. Venu parmi nous il y a seulement peu de temps. Il n'a donc pu nous apporter qu'un faible appui du dévouement et de sa largeur d'esprit sur lesquels nous avons des motifs de compter.

Enfin, notre si fidèle trésorier, M. Beaudouin, qui remplissait ses fonctions depuis l'origine de notre société, nous a priés pour cause d'âge, d'accepter sa démission de ses fonctions de trésorier.

Il a été aussitôt remplacé par M. Touchard, notaire honoraire, qui a bien voulu succéder à cette charge tout en continuant à nous aider de sa précieuse collaboration à nos réunions.

C'est à lui qu'incombera désormais le souci de faire rentrer dans nos caisses le plus possible de fonds accrus pour la vie normale d'abord, puis pour le développement de notre action.

## MEMBRES FONDATEURS <sup>(1)</sup>

---

- ✠ M<sup>me</sup> Aoustin.
  - Mgr BOLO.
  - ✠ M. le Chanoine COURTEILLE.
  - M. DERME, notaire honoraire, *Vice-Président de la Société*, rue de Joinville, Laval.
  - ✠ M. DUBOYS FRESNEY, Sénateur, Château-Gontier.
  - ✠ M. GAULTIER DE VAUCENAY, Edmond, *Président de la Société*, 1902-1917.
  - ✠ M. GILLES-MARIE.
  - ✠ M<sup>lle</sup> MOUTEAU.
  - ✠ M. PANNEAU, ancien Magistrat, *Président de la Société*, 1901-1902.
  - ✠ M<sup>me</sup> la baronne DE PLAZANET, Laval.
  - ✠ M. VILFEU, Edouard, ancien Député.
  - M<sup>lle</sup> VILFEU, place Hardy, Laval.
- 

## MEMBRES CORRESPONDANTS <sup>(2)</sup>

---

- M. BENAERTS, Professeur d'Histoire au lycée Condorcet, 6, rue de la Bienfaisance, Paris.
- M. BLANC, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, rue de Bretagne, 63, Laval.
- M. CHALOT, chef de Division honoraire à la Préfecture de la Mayenne, à Paris.
- M. CHAMPION, Fabricant de chaussures, à Laval.
- M. CHAPPEE, Industriel, Le Mans.
- M. CHUPIN, Industriel, Fougères.
- M. le COMMANDANT du Bureau de Recrutement, Laval.
- M. CONTE, Léonce, *Président de la Société de patronage des libérés de Marseille*, rue de Paradis, 131, Marseille.
- M. le DIRECTEUR de la Fonderie de Port-Brillet.
- M. l'abbé CROZ, à Saint-Michel de Frigoley, par Tarascon.

(1) Les Membres fondateurs sont ceux qui versent, une fois pour toutes, une somme de cent francs.

(2) Les Membres correspondants sont ceux qui emploient les patronnés de la Société, ou aident à les placer. Ils ne sont astreints au paiement d'aucune cotisation et reçoivent les publications de la Société.



- M<sup>me</sup> DAVID, ruelle Saint-Vénérand, Laval.  
M. le DIRECTEUR de la Maison d'Assistance par le travail,  
Domaine des Fourches, Laval.  
M. DUCHEMIN, père, Manufacturier, Avesnières.  
M. l'abbé GARÇON, directeur de l'Orphelinat de Béthléem,  
Nantes.  
M. le GARDIEN-CHEF de la Maison d'arrêt de Laval.  
M. LECOIFFIER (l'Abbé), 13, rue des Dames, Rennes.  
M. MAUCHAMP, Président de la Société de Patronage des  
libérés de Chalon-sur-Saône.  
M<sup>me</sup> la Supérieure de la MISÉRICORDE, à Laval.  
OFFICE CENTRAL DES ŒUVRES DE CHARITÉ, boulevard  
Saint-Germain, 175, Paris.  
M<sup>me</sup> la Supérieure du MONASTÈRE DE N.-D. DE LA CHARITÉ,  
au Mans.  
M<sup>me</sup> la Supérieure du MONASTÈRE DE N.-D. DE LA CHARITÉ  
(Dames Blanches), à Nantes.  
M<sup>me</sup> la Supérieure du MONASTÈRE DE N.-D. DE LA CHARITÉ  
(Saint-Cyr), Rennes.  
M<sup>me</sup> la Supérieure de l'ORPHELINAT DE LA DÉVÈZE (Cantal).  
M<sup>me</sup> la Supérieure de l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH, à Saumur.  
M<sup>me</sup> la Supérieure de l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH, à Saint-  
Broladre (Ille-et-Vilaine).  
M<sup>me</sup> la Directrice de l'ORPHELINAT, rue d'Avénières, Laval.  
M<sup>me</sup> la Supérieure du REFUGE DU BON PASTEUR, à Bourges.  
M<sup>me</sup> la Supérieure du REFUGE DU BON PASTEUR, à Poitiers.  
M. l'abbé PAULARD, Directeur de l'Orphelinat Saint-Joseph, à  
Saint-Georges de-Reintembault (Ille-et-Vilaine).  
M<sup>me</sup> la Supérieure du REFUGE DES PETITS-CHATELETS, à  
Alençon.  
M. RIVIÈRE, Albert, 52, rue d'Amsterdam, Paris.  
M. RIVIÈRE, Louis, 91, rue Jouffroy, Paris.  
M. ROLLET, avocat à la Cour d'appel, directeur du Patronage de  
l'enfance et de l'adolescence, 32, rue du Château, Bel-  
levue (Seine).  
M. ROUSSET (le chanoine), Directeur de l'Asile St-Léonard, à  
Couzon (Rhône).  
L'UNION DES SOCIÉTÉS DE PATRONAGE DE FRANCE,  
14, place Dauphine, Paris.  
M. VOISIN, membre de l'Institut, président de la Société de  
Protection des Engagés volontaires, 11 bis, rue de Mi-  
lan, Paris.

## LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES TITULAIRES (1)

- M. le Chanoine ACCARY, place de Hercé, Laval.  
M<sup>me</sup> ALLOUEL, rue de Paris, 10, Laval.  
M. AMAUDRUT, proviseur honoraire du Lycée, rue d'Anvers,  
Laval.  
AMBRIÈRES (commune d').  
ANONYMES :  
M<sup>me</sup> veuve B.  
M<sup>me</sup> D.  
M<sup>me</sup> E. G.  
M<sup>me</sup> L. G. (pour enfants).  
M<sup>me</sup> M., à Laval.  
M<sup>me</sup> P. chez M<sup>me</sup> Sinoir, rue du Britais, Laval.  
M. AOUTIN, expert, rue du Jeu-de-Paume, 23, Laval.  
M<sup>me</sup> AUBRY-CAIGNÉ, rue Crossardière, Laval.  
M. AUBRY, horloger, rue de la Paix, 21, Laval.  
M<sup>me</sup> AUDUREAU, rue de Bretagne, Laval.  
M<sup>me</sup> BARAIZE, rue Flatters, 16, Laval.  
M. BARBIER, place de Hercé, 33, Laval.  
M<sup>me</sup> BARBOT, rue des Orfèvres, 2, Laval.  
M. le Chanoine BARRIER, rue du Lycée, Laval.  
M. BAULAIN, rue de Tours, 92, Laval.  
M. BEAUDOUIN, Alfred, rue de Nantes, Laval.  
M<sup>me</sup> BEAUDOUIN, Jules, rue de Bel-Air, 35, Laval.  
M. BENARDEAU, président du Tribunal civil, Mayenne.  
M. BOISSEAU, à la Coquerie, Laubrières (Mayenne).  
M<sup>me</sup> BONNAFOND, 35, rue Tronchet, Paris (9<sup>e</sup>).  
M. BORDEAU, Emile, négociant, juge au Tribunal de com-  
merce, rue du Val-de-Mayenne, 53, Laval.  
M. BOUGRIER, Charles, négociant, rue d'Ernée, 14, Laval.  
M. BOUVIER-DREUX, rue de Bretagne, Laval.  
M. BREUX, huissier, rue Joinville, 16, Laval.  
M. BROCHARD, ancien avocat, *Secrétaire de la Société*, rue de  
Beauvais, 102, Laval.  
M<sup>me</sup> BRUNET, rue de Paris, Laval.  
M. l'abbé BRODIN, curé de N.-D. des Cordeliers, Laval.

(1) Les *Membres titulaires* payent une cotisation annuelle dont le minimum est fixé à 2 francs. (Art. 4 des Statuts).

- M<sup>me</sup> de la BROISE, rue du Britais, 37, Laval.  
 M. l'abbé BROU, rue du Pont-de-Mayenne, Laval.  
 M. BROU, Prosper, rue du Pont-de-Mayenne, Laval.  
 M. BUCQUET, Anatole, avocat, *Président de la Société*, place de Hercé, 15, Laval.  
 M. le docteur BUCQUET, rue des Eperons, 7, Laval.  
 M<sup>me</sup> BUCQUET, rue des Eperons, 7, Laval.  
 M<sup>me</sup> BUSSON, place des Arts, 5, Laval.
- M. CASTAING, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Crossardière, 37, Laval.  
 M. CHAILLAND, imprimeur-éditeur, rue des Béliers, 2, Laval.  
 M<sup>me</sup> CHANTEAU, rue du Lycée, 58, Laval.  
*CHANGE* (commune de), près Laval.  
 M. de la CHAPELLE, rue de Paradis, 30, Laval.  
 M. CHAPLET, Abel, avocat, rue du Mans, 18, Laval.  
 M. CHAPLET, Frédéric, manufacturier, rue d'Anvers, 2, Laval.  
 M. CHAPPÉE, industriel, Port-Brillet (Mayenne).  
 M. CHARTIER, Louis, place du Gast, 11, Laval.  
 M<sup>me</sup> CHASSAING, rue de Tours, 87, Laval.  
 M<sup>me</sup> CHASSECEUF, rue de la Préfecture, 5, Laval.  
 M. CHAUVEAU, ancien notaire, rue du Lieutenant, 3, Laval.  
 M. CHENU, inspecteur de l'enseignement primaire, 32, rue Frédéric Degeorge, Arras.  
 M<sup>me</sup> veuve CHEVALLIER, rue du Pont-de-Mayenne, 102, Laval.  
 M<sup>me</sup> CORDIER, rue Haute-Chiffolière, 8, Laval.  
 M. COUPPEL, entrepreneur, rue Hoche, Laval.  
 M. CRIBIER Joseph, couvreur, place Notre-Dame, Laval.  
 M<sup>me</sup> CROISSANT, rue de Bretagne, 55, Laval.  
 M. l'abbé CROULBOIS, ancien curé de Cossé-le-Vivien, 4, rue Garancière, à Paris (vi<sup>e</sup>).  
 M. de CROZÉ, château de la Villaudray, par Loiron (Mayenne).  
 M<sup>me</sup> DALIBARD, rue de la Paix, 36, Laval.  
 M<sup>me</sup> DAVID, ruelle Saint-Vénérand, Laval.  
 M. DECAEN, quai Béatrix, 22, Laval.  
 M<sup>me</sup> DECREÉ, rue de l'Asile, Laval.  
 M<sup>me</sup> DELHOMMEAU, rue de l'Hôtel-de-Ville, 45, Laval.  
 M. DENIS, sénateur, président du Conseil général, Fontaine-Daniel (Mayenne).  
 M. DÉRIBÉRE-DESGARDES, ancien député de la Mayenne, rue Denfert-Rochereau, 40, Paris (5<sup>e</sup>).  
 M. DESPRÈS, maison Guilmaret, à Vitré.  
 M. le Chanoine DESSAINE, curé de Jublains (Mayenne).  
 M. DOUARD, avoué, Mayenne.

- M<sup>me</sup> DUCHEMIN, Alfred, rue du Pont-d'Avénières, 16, Laval.  
 M. DUCHEMIN, Charles, chimiste-manufacturier, président du Tribunal de commerce, rue Hoche, 12, Laval.  
 M<sup>me</sup> veuve DURAND, rue de Bâclerie, 21, Laval.  
 M<sup>me</sup> DUVAL, ruelle des Cornetteries, Laval.  
 M. DUVAL, Juge au Tribunal Civil, Mayenne.  
 M<sup>me</sup> la Générale ECOCHARD, 33, avenue Jeanne-d'Arc, Angers.  
 M. d'ELVA, sénateur de la Mayenne, Changé, près Laval.  
 M. EVEN, rue de Bel-Air, 16, Laval.
- M<sup>me</sup> FÉLIX, rue Solférino, 49, Laval.  
 M<sup>me</sup> FONTAINE, Edmond, rue du Palais, Laval.  
 M<sup>me</sup> FONTAINE, rue du Palais, Laval.  
 M. l'abbé FOUILLEUL, curé de Chantrigné (Mayenne).  
 M<sup>me</sup> FOURNIER, ruelle des Pavillons, Laval.  
 M<sup>me</sup> FRATER, rue du Palais, Laval.  
 M<sup>me</sup> GA'CHOT, Cuillé (Mayenne).  
 M<sup>me</sup> GAHÉRY, rue de Tours, Laval.  
 M. GAILLARD, professeur d'histoire au Lycée, Poitiers.  
 M. l'abbé GANDAIS, curé de Saint-Cénére (Mayenne).  
 M<sup>me</sup> GASNIER, place Saint-Vénérand, 12, Laval.  
 M. GERRE, chef de bureau à la Préfecture, rue du Vieux-Saint-Louis, Laval.  
 M<sup>me</sup> GESLOT, rue Souchu-Servinière, Laval.  
 M<sup>me</sup> GIBORY, propriétaire, quai Béatrix, Laval.  
 M<sup>me</sup> de GLATIGNÉ, rue Saint-Nicolas, Laval.  
 M<sup>me</sup> A. GODEAU, rue du Britais, Laval.  
 M<sup>me</sup> GODEAU, rue de Cheverus, Laval.  
 M. GODIVIER père, rue de l'Asile, 4, Laval.  
 M. GODIVIER fils, propriétaire, rue d'Avesnières, Laval.  
 M. de la GOUPILLIÈRE, château de la Barbotière, Ahuillé, par Laval (Mayenne).  
 M. GOUVRIION-PILON, ancien juge au Tribunal de commerce, rue Félix-Faure, Laval.  
 M. GRIMOD, avocat, rue de Bel-Air, 20, Laval.  
 M<sup>me</sup> B. GRIVEAU-CHEVRIE, rue Souchu-Servinière, 12, Laval.  
 M<sup>me</sup> de GUERNON, 19, rue Meschaguin, Quimper.  
 M. GUERRIER, rue de Bel-Air, Laval.  
 M. GUINEBRETIÈRE, entrepreneur de charpentes, rue Solférino, 65, Laval.
- M<sup>me</sup> HAVEL, à la Valette, Laval.  
 M<sup>me</sup> HÉBERT-PENLOUP, rue Creuse, 14, Laval.  
 C<sup>e</sup> d'HÉLIAND, rue Marmoreau, 27, Laval.  
 M. HÉRON, rue Haute-des-Tuyaux, 5, Laval.



M. HOUSSAY, professeur au Lycée, rue André-de-Lohéac, Laval.  
M. le chanoine HUIGNARD, curé de Saint-Vénérand, Laval.  
M. JAMELIN, Alfred, plâtrier, rue de l'Asile, 26, Laval.  
*JAVRON* (commune de).  
M. JÉGU, chapelier, rue de la Paix, 18, Laval.  
M. l'abbé JEUSSIAUME, curé de S'-Aignan-sur-Roë (Mayenne).  
M<sup>me</sup> JEUSSIAUME, Saint-Aignan-sur-Roë.  
M<sup>me</sup> JOLY, rue de Bretagne, Laval.  
M<sup>me</sup> JULIEN, rue Saint-André, 12, Laval.  
*JUVIGNÉ* (commune de)  
M<sup>me</sup> LACOUILONCHE, boulevard de Tours, 25, Laval.  
M. LASCROUX, propriétaire, rue de Nantes, 4, Laval.  
*LAVAL* (Ville de).  
M<sup>me</sup> LÉBOUC, rue Joinville, 32, Laval.  
M. LE BRETON, rue de Bootz, 9, Laval.  
M<sup>me</sup> LEBRUN, au Val-de-Bootz, Laval.  
M. LECORNEY, rue de Rennes, 26, Laval.  
M. LEGRAS, caissier de la Banque de France, Caen.  
M. LELIÈVRE, Emile, imprimeur-éditeur, rue du Vieux-Saint-Louis, 21-23, Laval.  
M. LE MARIE André, rue Solférino, 28, Laval.  
M<sup>me</sup> LENAIN, rue des Chevaux, Laval.  
M<sup>me</sup> LEPANNETIER, rue de Nantes, 6, Laval.  
M. LEROUX-SALLES, Céaucé (Orne).  
M. LEROY, coutelier, Carrefour-aux-Toiles, Laval.  
M<sup>me</sup> LETESSIER, à Châteaubriant.  
M. LE TOURNEURS du VAL, Camille, propriétaire, Louvigné, par Argentré (Mayenne).  
M. LOUVARD, vice-président de la Chambre de Commerce, Château-Gontier.  
*LOUVIGNÉ* (Commune de).  
M<sup>me</sup> de LUIGNÉ, rue des Tuyaux, 34, Laval.  
M<sup>me</sup> MANGIN, boulevard de Tours, 5, Laval.  
M<sup>me</sup> MARCHAND, rue de l'Alma, Laval.  
M<sup>me</sup> MARCOU-LEVROT, rue de la Paix, Laval.  
M<sup>me</sup> MARIDAT, rue du Vieux-Saint-Louis, Laval.  
M<sup>me</sup> MARIE, rue d'Avénières, 41, Laval.  
M<sup>me</sup> G. MARIE-ROUSSELIÈRE, place de Hercé, Laval.  
M<sup>me</sup> MASLIN-BIGOT, rue Renaise, Laval.  
M<sup>me</sup> MENANT, Ahuillé, par Laval (Mayenne).  
M. MESSENGER, avocat, 27, rue Mayet, Paris (6<sup>e</sup>).  
M. MICHEL, mercier, rue de la Paix, 8 bis, Laval.  
M<sup>me</sup> MONCOQ, rue Crossardière, 33, Laval.

M<sup>me</sup> MONTAGNE, rue de Cheverus, Laval.  
M<sup>me</sup> MOREAU, rue du Lieutenant, 8, Laval.  
M. MORICE, Élie, instituteur, à Saint-Georges-sur-Erve.  
M. MOULIÈRE, Auguste, négociant, rue Renaise, Laval.  
M. MOULIN, gérant du Crédit Lyonnais, rue de Bâclerie, 21, Laval.  
M. NORMANDIÈRE (le chanoine), archiprêtre d'Ernée.  
M. NUPIED, Maurice, Cuillé (Mayenne).  
*PARNÉ* (commune de).  
M<sup>me</sup> PASQUIER, rue de Bretagne, 37, Laval.  
M<sup>me</sup> PAUTONNIER, rue de Bretagne, Laval.  
M<sup>is</sup> de PEYRELONGUE, lieutenant-colonel, rue de Laage, à Saintes.  
M<sup>me</sup> PICARD, rue des Fossés, 31, Laval.  
M<sup>me</sup> PICOT, rue Crossardière, 27, Laval.  
M. PIEDNOIR, Edouard, manufacturier, quai d'Avénières, 68, Laval.  
M. POINTEAU, au Bignon de Laubrières (Mayenne).  
M<sup>me</sup> POIRIER, rue Flatters.  
M<sup>me</sup> POMMERAIS, rue du Britais, 11, Laval.  
M. POUPARD, pharmacien, rue Joinville, 11, Laval.  
M. le M<sup>is</sup> de QUATREBARBES, maire d'Argenton.  
M<sup>me</sup> de QUATREBARBES, rue des Curés, 3, Laval.  
*QUELAINES* (commune de).  
M<sup>me</sup> RASSIN, Laubrières (Mayenne).  
M<sup>me</sup> RÉGEREAU, Théophile, rue de Rennes, Laval.  
M<sup>me</sup> RICHARD, propriétaire, place du Gast, 2, Laval.  
M. RONNÉ, curé d'Oisseau (Mayenne).  
M. ROUSSEAU père, rue Crossardière, 45, Laval.  
*SAINTE-SUZANNE* (commune de).  
M. SCHLESSER, Eugène, professeur de mathématiques au Lycée Hoche, rue Alain Gervais, 16, Versailles.  
M. SCHLESSER, Emile, externe des hôpitaux, rue Alain-Gervais, 16, Versailles.  
M<sup>me</sup> SCHLESSER Louise, professeur au Lycée Molière, Paris.  
M<sup>me</sup> SCHLESSER-DE-MONÉDERO, à Duenas (Espagne).  
M<sup>me</sup> SINOIR, Maxime, rue du Britais, Laval.  
M. SINOIR, Emile, professeur au Lycée, *Secrétaire de la Société*, rue du Britais, Laval.  
M. SINOIR, Joseph, Cuillé (Mayenne).  
M. THÉZÉE, pharmacien, rue de la Paix, 51, Laval.

- M THIBAULT-ROUSSEAU, 1, rue Paul-Huet, Chinon (Indre et-Loire).  
M. TONNELIER, boulevard de Tours, 26, Laval.  
M. TOUCHARD, notaire honoraire, pl. de la Préfecture, Laval, *Trésorier de la Société*.  
M. TOUTAIN, maire de Saint-Berthevin, à Corbusson, Saint-Berthevin-lès-Laval (Mayenne).  
M. TOUTAIN, Raphaël, fils, rue des Fossés, Laval.  
M. TRIBOUILLARD (le chanoine), boulevard de Tours, 37, Laval.  
M. TROUILLARD, juge au tribunal civil, rue du Britais, 9 bis, Laval.  
M. TROUSSARD, maire de Ballée (Mayenne).  
M. TURQUET, ancien notaire, place Saint-Vénérand, Laval.  
M<sup>me</sup> de VAUBERNIER, place de Hercé, Laval.  
M. de VAUBERNIER, René, château de Gondin, Louverné, (Mayenne).  
M. le M<sup>o</sup> de VAUJUAS, conseiller général, maire du Bourgneuil-la-Forêt (Mayenne).  
M. VEILLARD, rue de l'Hôtel-de-Ville, Laval.  
*VILLIERS-CHARLEMAGNE* (commune de).  
M<sup>me</sup> VUILLEMOT, rue du Lycée, 7, Laval.



## TABLE DES MATIERES

	PAGES
Présidents d'honneur	
Présidents depuis la fondation	
Conseil d'administration . . . . .	2
Bureau . . . . .	2
Délégués d'arrondissements . . . . .	2
Assemblée générale annuelle . . . . .	3
Rapport du Trésorier . . . . .	3
Rapport de M. Brochard . . . . .	4
Liste des membres fondateurs . . . . .	9
Liste des membres correspondants . . . . .	9
Liste des membres titulaires . . . . .	11